

VILLE DE DISRAELI

M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 15 mars 2017

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu des séances de ce conseil, le mercredi 15 mars à 19h00, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin et Mme Pauline T. Poirier sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

Cette séance fut convoquée pour les raisons suivantes :

1. Octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues 2018 (neuf) avec équipement de déneigement (neufs).
2. Mandat à Langlois Avocats pour représenter la Ville de Disraeli à la Cour du Québec (Chambre civile) – Dossier du 440, rue Champagnat.
3. Octroi du contrat pour l'acquisition des quais pour la marina.
4. Formation du comité PFM et MADA.
5. Engagement de la Ville de Disraeli au maintien annuel d'un bilan de gestion du plan de gestion des débordements.
6. Demande de Binette Marine pour l'ajustement des taxes d'ordure pour le 121, rue St-Joseph Ouest.
7. Appui au projet de gaz naturel pour les municipalités d'Adstock et de Sainte-Clotilde.
8. Participation de la Ville pour le paiement de la surveillance de la salle d'entraînement de la Polyvalente de Disraeli.
9. Autorisation de circuler sur le territoire de la Ville de Disraeli – Tour CIBC Charles Bruneau.
10. Participation à la création d'emplois pour l'entreprise Bermex.
11. Autorisation de paiement à Construction Olisa inc. pour les travaux de réaménagement de la marina.

INSCRIPTION - DÉCLARATION DU DIR.-GEN. / SEC.-TRÉS.

Rapport-verbal du dir.-gén. / sec.-trés. à l'effet que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié, par écrit, à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.

Patrice Bissonnette,
Dir.-gén. / Sec.-trés.

1. Ouverture de la séance

Le maire, M. Jacques Lessard, ouvre la séance à 19h00.

M. Alain Brochu et M. Rock Rousseau sont absents pour cette séance spéciale.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN

03-2017-098

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Octroi du contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues 2018 (neuf) avec équipement de déneigement (neufs).

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour l'acquisition d'un camion 10 roues 2018 (neuf) avec équipements de déneigements (neufs);

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé leur offre de prix pour le camion 10 roues, à savoir :

- Équipements lourds Papineau inc. : 240 999.96 \$ plus taxes applicables
- Groupe Déziel : 267 254.50 \$ plus taxes applicables
- Western Star Tardif Diesel : 269 850.00 \$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire Équipements lourds Papineau inc. a fourni un modèle de l'année 2017 au lieu de 2018 donc non conforme à la soumission, malgré le prix soumis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli dans le respect et l'équité envers les soumissionnaires se doit de rejeter la soumission d'Équipements lourds Papineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Déziel est le second soumissionnaire ayant obtenu le meilleur prix pour l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse de la soumission et la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

03-2017-099

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,**

QUE le Conseil octroie le contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues 2018 (neuf) avec les équipements de déneigement (neufs) à Groupe Déziel au montant de 307 275.86 \$ taxes incluses.

QUE le Conseil informe Groupe Déziel que la Ville procédera par un contrat de crédit-bail pour le financement de son acquisition du camion 10 roues 2018.

QUE la Ville informera Groupe Déziel avec quel crédit-bailleur elle fera affaire pour le financement du camion 10 roues 2018 (neuf) avec l'équipement de déneigement (neufs).

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. Mandat à Langlois Avocats pour représenter la Ville de Disraeli à la Cour du Québec (Chambre civile) – Dossier du 440, rue Champagnat.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a reçu le 14 février 2017 par huissier une demande introductive d'instance en dommage et intérêts et un avis d'assignation à la Cour du Québec (Chambre civile) pour le dossier du 440, rue Champagnat par la compagnie Unique Assurance générale inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a l'intention de contester cette demande introductive d'instance;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte il y a lieu d'avoir des procureurs pour représenter la Ville de Disraeli;

03-2017-100

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
Et résolu,**

QUE la Ville mandate le bureau Langlois Avocats afin de les représenter dans le dossier de la demande introductive d'instance en dommages et intérêts pour la compagnie Unique Assurance générale inc. concernant le 440, rue Champagnat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. **Octroi du contrat pour l'acquisition des quais pour la marina.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour l'achat de nouveaux quais à la marina;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre de prix à savoir;

- Binette Marine (Quais du Phare) : 68 700.00 \$ plus taxes applicables
- Les Quais Beaulac inc. : 96 888.04 \$ plus taxes applicables

CONSIDÉRANT QU'après analyse et vérification des soumissions et la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

03-2017-101

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat pour l'achat des nouveaux quais à les Quais du Phare au montant de 78 987.83 \$ taxes incluses, plus bas soumissionnaires conformes.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

6. **Formation du comité de suivi PFM et MADA.**

CONSIDÉRANT l'intérêt et la nécessité de former un comité de suivi Politique Familiale Municipale (PFM) et Municipalité Amie des Aînés (MADA) pour maintenir et poursuivre le plan d'action PFM et MADA;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les personnes intéressées à s'impliquer sur ce dossier;

03-2017-102

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**
Et résolu,

QUE le Conseil nomme les personnes suivantes pour former le comité de suivi de PFM et MADA, à savoir :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Mme Jézabel Amess | CSSS – Saines habitudes de vie |
| - M. René Bolduc | Directeur école primaire Sainte-Luce |
| - M. Jasmin Boudreau | Coordonnateur des loisirs |
| - Mme Kim Côté | Maison des Jeunes et Espaces-Famille |
| - M. Raymond Daigle | FADOQ |
| - Mme Caroline Hamel | Parent |
| - Mme Marguerite Lachance | Comité d'Action bénévole et Vieillir en Santé |
| - Mme Isabelle Laflamme | Comité d'Action bénévole et Vieillir en Santé |
| - Mme Audrey Mathieu | Employée Ville de Disraeli |
| - M. Rock Rousseau | Conseiller municipal |

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

7. **Engagement de la Ville de Disraeli au maintien annuel d'un bilan de gestion du plan de gestion des débordements.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a fait une demande de certificat d'autorisation (C.A.) dans le cadre des travaux de prolongement des services sur la rue Boutin;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC demande à la Ville de Disraeli de réaliser un plan de gestion des débordements d'ici l'automne 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit également s'engager à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visés par le plan de gestion des débordements;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la rue Boutin fera partie intégrante dudit plan et gestion des débordements;

03-2017-103

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER**
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli confirme son engagement à tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visé par le plan de gestion des débordements en y incluant le développement sur la rue Boutin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8. Demande de Binette Marine pour l'ajustement des taxes d'ordure pour le 121, rue St-Joseph Ouest.

CONDIDÉRANT QUE les propriétaires ont fait une demande afin d'ajuster la taxe sur les matières résiduelles étant donné qu'il n'y a aucune collecte au 121, rue Saint-Joseph Ouest depuis plusieurs années considérant qu'il s'agit d'un entrepôt ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 631 tout immeuble se voit imposer une taxe sur les matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster la taxation au niveau résidentielle au lieu de commerciale pour cet immeuble étant donné l'usage de celui-ci ;

03-2017-104

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**
Et résolu,

QUE le Conseil autorise l'ajustement de la taxe pour les ordures pour l'immeuble sis au 121 rue Saint-Joseph Ouest, matricule numéro 3784-93-5217-6-000-0000 au niveau de la tarification résidentielle au lieu de commerciale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9. Appui au projet de gaz naturel pour les municipalités d'Adstock et de Sainte-Clotilde.

CONSIDÉRANT l'importance du gaz naturel pour le maintien et la création d'emploi dans la région de Thetford ;

CONSIDÉRANT les démarches entreprises et les dépenses déjà engagées par la MRC des Appalaches en vue de l'implantation de gaz naturel ;

CONSIDÉRANT la demande déposée conjointement par la municipalité d'Adstock et la municipalité de Sainte-Clotilde auprès de Développement Économique Canada pour réaliser le projet de gaz naturel ;

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet pour l'ensemble de la MRC des Appalaches ;

03-2017-105

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli informe Développement Économique Canada de son appui à la demande déposée par les municipalités d'Adstock et de Sainte-Clotilde pour la réalisation du gaz naturel.

QUE le Conseil presse Développement Économique Canada à confirmer l'aide financière aux municipalités concernées afin qu'elles puissent bénéficier de la contrepartie au niveau provincial.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10. Participation de la Ville pour le paiement de la surveillance de la salle d'entraînement de la Polyvalente de Disraeli.

M. Charles Audet se retire de l'assemblée pour ce point à l'ordre du jour, il est 19h22.

CONSIDÉRANT QUE l'école Polyvalente de Disraeli possède une salle d'entraînement ;

CONSIDÉRANT QUE cette salle est disponible pour les citoyens et les citoyennes de la Ville qui désirent s'entraîner en dehors des heures d'ouverture de la Polyvalente ;

CONSIDÉRANT QUE l'école Polyvalente de Disraeli ainsi que la Ville de Disraeli ont convenu d'une entente de fonctionnement au niveau de l'utilisation des différents plateaux de la Polyvalente par les citoyens et citoyennes ;

03-2017-106

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli ne participe pas financièrement aux frais occasionnés par la surveillance de la salle d'entraînement considérant l'entente existante entre les deux parties.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Charles Audet reprend son poste à la table du Conseil à 20h16.

11. Autorisation de circuler sur le territoire de la Ville de Disraeli – Tour CIBC Charles Bruneau.

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau en est à sa 22^e édition en 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau traversera le territoire de la Ville de Disraeli le 4 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les responsables de l'événement ont besoin d'une autorisation de la Ville de Disraeli afin de circuler sur les routes de notre territoire ;

03-2017-107

**En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le Tour CIBC Charles-Bruneau à circuler sur son territoire le 4 juillet 2017 pour la tenue de la 22^e édition de cet événement d'importance pour la recherche ainsi qu'aux projets dédiés à l'oncologie pédiatrique.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

12. Participation à la création d'emplois pour l'entreprise Bermex.

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire contribuer au développement et à la croissance des entreprises localisées sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Bermex contribue à la création d'emploi dans leur domaine depuis quelques années ;

03-2017-108

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME PAULINE T. POIRIER
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le versement d'une somme de 3 983 \$ comme participation au développement et à la création d'emploi à l'entreprise Bermex.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

13. Autorisation de paiement à Construction Olisa inc. pour les travaux de réaménagement de la marina.

03-2017-109

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET

QUE la Conseil autorise le paiement au montant de 152 400.73 \$ taxes incluses à Construction Olisa inc. pour les travaux de réaménagement de la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

14. Fermeture de la séance extraordinaire.

03-2017-110

PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT

QUE cette séance soit levée à 19h30.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

M. Jacques Lessard, maire

M. Patrice Bissonnette, Dir. gén. /Sec.-trés.